

Braccio, Nadia

De: Laulau Abi [lauriera101@gmail.com]
Envoyé: 7 mars 2014 12:55
À: Greffe
Objet: A déposer au dossier : R-3854-2013 s.v.p.

dossier : R-3854-2013

Bonjour

Je m'adresse aux commissaire responsable de prendre les décisions face a Hydro Québec pour nous. Nous les citoyens qui manifestons avec de nombreux mouvements, organismes et les pétitions contre l'imposition de compteur dit intelligent. Nous, les municipalités, environ 23, qui s'implique pour mieux comprendre et prendre des décisions équitables. Nous, les députés peu importe leur allégeances qui sont unanimement d'accord que des frais relié aux refus est injustifiables. Nous, la ministre de l'énergie envois des lettre a Hydro Québec et dépose un décret disant que des frais punitif pour l'option de retrait est inacceptable.

Je peux comprendre qu'avec une analyse détaillée de plusieurs paramètres on puisse montrer la chose de façon à faire croire qu'un équilibre acceptable est en place. Hydro Québec parle de ce projet comme une entreprise privé qui a tout prix veut faire des investissements ciblés et des profits croissants. Ce fait a probablement des avantages et certainement des inconvénients.

Malgré tout ce qui se dit, on peut constater une large controverse face à cette technologie, les micro-ondes. Les compteurs et les routeurs sont des appareils à micro-ondes. Cette controverse porte sur l'impact des micro-ondes sur la santé de la société. N'ayant pas de consensus au niveau de la littérature scientifique, pouvons-nous nous fier à ce que Hydro Québec « met sur la table »?

La Colombie Britannique est en recours collectif face a cette façon de faire(les compteurs a micro-onde) et la Californie a dû arrêter ce projet et enlève présentement des compteurs intelligents pour remettre les compteurs électromécaniques car les gens ont développé trop de problèmes de santé (voir lien suivant : <http://www.endalldisease.com/smart-meter-removal-has-begun-in-california/>).La tolérance de plusieurs pays est plus restrictive. La Russie enlève les wi-fi à but éducatif des écoles à cause des micro-ondes. Les préoccupations inquiétantes face à cette technologie sont mondiales.

Avec l'imposition de frais, les gens vivant en appartement perdent le droit à la liberté de ce protégé contre cette pollution. Il arrive souvent que les compteurs des voisin soient situé contre le mur d'un seul logement, ces personnes peuvent être exposé à plusieurs compteurs, de 2 à 30 compteur, et même plus, ce n'est pas une exposition unique et eux, n'ont pas droit à l'option de retrait, ceci est une injustice que je ne nous permets pas, les frais reliev aux refus du compteur est la pierre angulaire de cette injustice. Sans frais les gens pourrait ce consulté et prendre des décisions librement face à la gestion désirer de ce nouveau service :(les compteur intelligent avec leurs options possibles, présente et future).

Je suis triste de voir comment Hydro Québec gère notre capital énergétique sans prendre compte que cette organisation nous appartient. J'ai appelé les sous-traitant, cap Gemini, pour dire que je ne voulais pas de compteur le Samedi, le vendredi suivant ayant des question a posé j'ai appelé Hydro Québec et en leur demandant la réception de mon refus, il m'ont dit ne pas avoir reçu d'information à ce sujet??J'ai donc fait la demande de refus une deuxième fois avec Hydro Québec. Voyant cette situation j'ai décidé de bloqué physiquement l'accès à mon compteur laissant une bonne visibilité pour le releveur.

J'ai passé beaucoup de temps a parlé avec des organismes et le gouvernement, beaucoup croit en la pertinence de la régie de l'énergie pour éviter des dérapages politiques. Mais lorsque la population démontre un intérêt important pour certaines de vos décisions, il faut en prendre compte. La seule autre alternative possible serait de déposé un projet de loi permettant d'obtenir ce à quoi les gens concernées sont tous d'accord, parlant du libre choix a l'option de retrait sans frais.

Signé Laurier Archambault